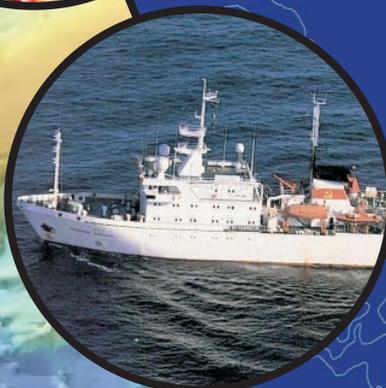
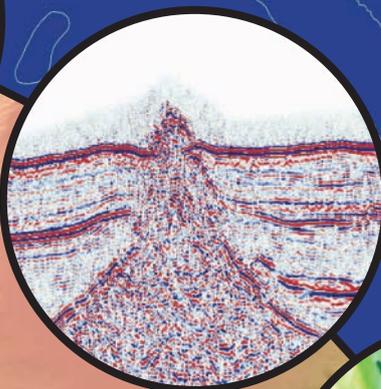
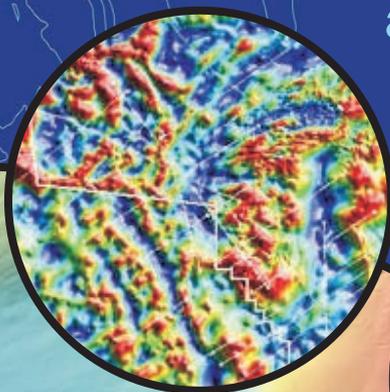




L'IRLANDE

Demande soumise par l'Irlande à la Commission des limites du plateau continental, en application des dispositions du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 au sujet de la zone adjacente à la plaine abyssale de Porcupine



PARTIE I
Résumé

ISBN 0-9542479-1-4

©Gouvernement de l'Irlande 2005

Anomalie
magnétique de
l'image dans une
partie de la PAP

Profil sismique
partiel PAD95-13
de la PAP

Image de
l'anomalie de
Bouguer dans une
partie de la PAP

Image bathymétrique de la plaine abyssale
de Porcupine (PAP) obtenue à partir
des ensembles de données
bathymétriques GEBCO 2003,
INSS 2000-2003 et PAD 1996

L'Akademik Shatskiy
qui a établi le sondage
sismique PAD 1995
pour la marge
continentale irlandaise

TABLE DES MATIERES

1. Introduction	2
2. Limites extérieures du plateau continental étendu de l'Irlande dans la zone jouxtant la plaine abyssale de Porcupine	3
3. Dispositions particulières de l'article 76 invoquées à l'appui de la demande	3
4. Nom des membres de la Commission qui ont donné des avis pour l'établissement de la présente.....	3
5. Points extrêmes de la limite extérieure, chevauchement des demandes et limites maritimes non résolues	4
6. Description détaillée des limites extérieures du plateau continental étendu de l'Irlande dans la zone adjacente à la plaine abyssale de Porcupine	5
7. Organismes responsables de la préparation de la demande soumise par l'Irlande.....	5

FIGURES

Figure 1.1 : Chronologie des zones désignées du plateau continental par l'Irlande entre 1968 et 1989	2
Figure 1.2 : Limites extérieures du plateau continental étendu de l'Irlande dans la zone jouxtant la plaine abyssale de Porcupine (données bathymétriques –GEBCO 2003).....	3
Figure 1.3 : Délimitation des zones du plateau continental étendu de l'Irlande	4
Figure 1.4 : Détails des lignes correspondant à la formule utilisée pour définir la limite extérieure du plateau continental étendu de l'Irlande dans la zone adjacente à la plaine abyssale de Porcupine (levés bathymétriques – PAD 1996 et INSS 2000-2003)	5

APPENDICE

Appendice 1.1 : Liste des coordonnées définissant les limites extérieures du plateau continental étendu de l'Irlande dans la zone adjacente à la plaine abyssale de Porcupine.....	6
--	---

1. Introduction

L'Irlande a revendiqué officiellement pour la première fois en 1968 une zone limitée du plateau continental ainsi désignée par un décret conformément à la loi de 1968 sur le plateau continental. Au cours des années 70, plusieurs zones s'étendant progressivement vers l'ouest ont été désignées plateau continental jusqu'à la zone désignée en 1976 (en jaune sur la carte), qui s'étend jusqu'à 25° W. Cette zone désignée a été modifiée en 1989 par le décret n° 141 (zone apparaissant en gris sur la carte) qui a donné effet à l'accord du 7 novembre 1988 conclu entre l'Irlande et le Royaume-Uni, sur la délimitation des zones du plateau continental pour ces deux pays.

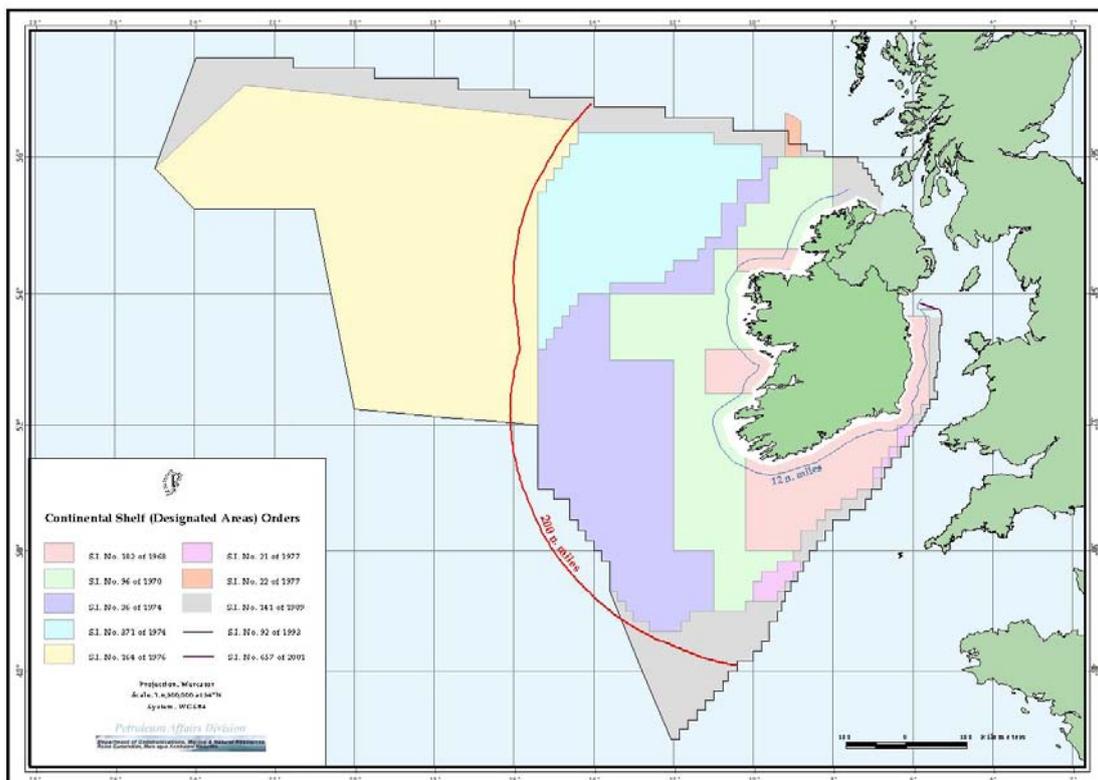


Figure 1.1 : Chronologie des zones désignées du plateau continental par l'Irlande entre 1968 et 1989

L'Irlande a commencé en 1994 à préparer sa demande à la Commission des limites du plateau continental (CLCS) des crédits ayant été alloués au budget pour un sondage sismique de la marge continentale en 1995 et pour un levé bathymétrique de la marge continentale en 1996.

Le 21 juin 1996, l'Irlande a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, qui est entrée en vigueur pour l'Irlande le 21 juillet 1996.

Le traitement, l'analyse, l'interprétation et la compilation des données se sont poursuivis jusqu'en 2005, parallèlement à deux séries de discussions quadrilatérales avec les États voisins au nord-ouest (Île Féroé/Danemark, Islande, Irlande et Royaume-Uni) et au sud-ouest (France, Irlande, Espagne et Royaume-Uni).

2. Limites extérieures du plateau continental étendu de l'Irlande dans la zone jouxtant la plaine abyssale de Porcupine

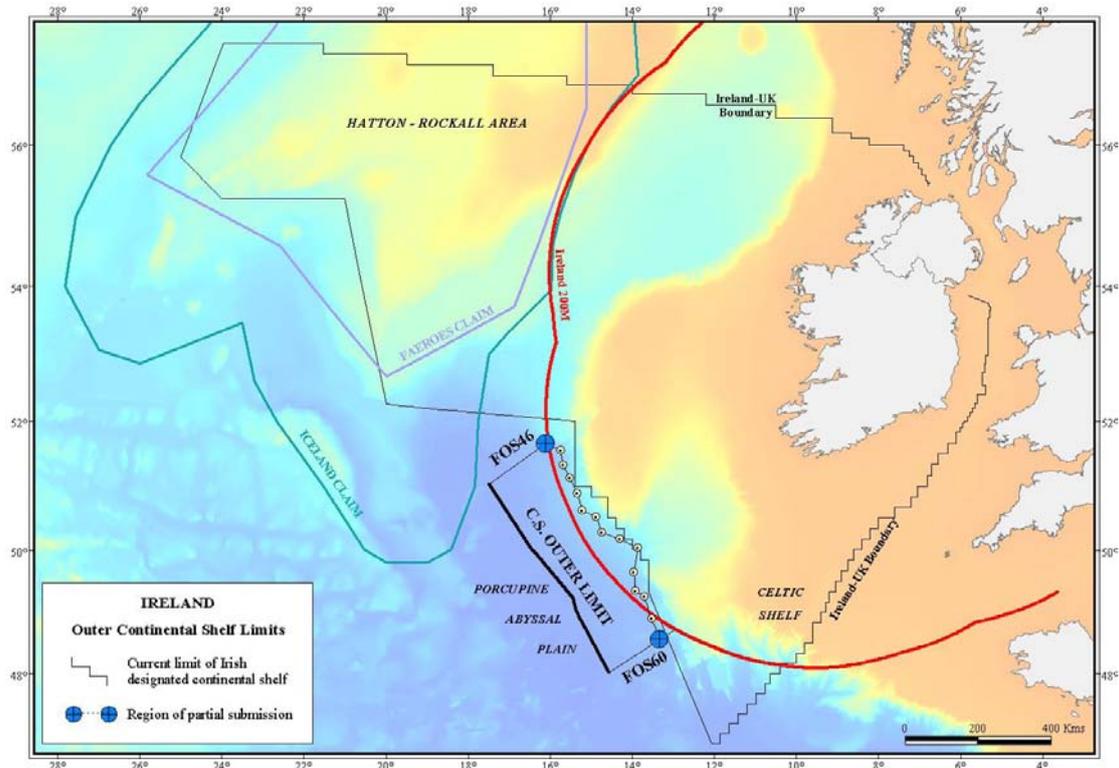


Figure 1.2 : Limites extérieures du plateau continental étendu de l'Irlande dans la zone jouxtant la plaine abyssale de Porcupine (données bathymétriques – GEBCO 2003)

La présente demande traite uniquement des limites extérieures du plateau continental dans la zone adjacente à la plaine abyssale de Porcupine, de l'emplacement 46 du pied du talus continental (PTC) à l'emplacement 60.

3. Dispositions particulières de l'article 76 invoquées à l'appui de la demande

Les limites extérieures indiquées dans la présente demande sont fondées sur les dispositions des paragraphes a) i) et a) ii) de l'article 76.4 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

4. Noms des membres de la Commission qui ont donné des avis pour l'établissement de la présente demande

L'Irlande a été aidée à établir cette demande par M. Peter F. Croker, membre de la Commission des limites du plateau continental (depuis 1997). Les autres membres de la Commission n'ont fourni aucun avis.

5. Points extrêmes de la limite extérieure, chevauchement des demandes et limites maritimes non résolues

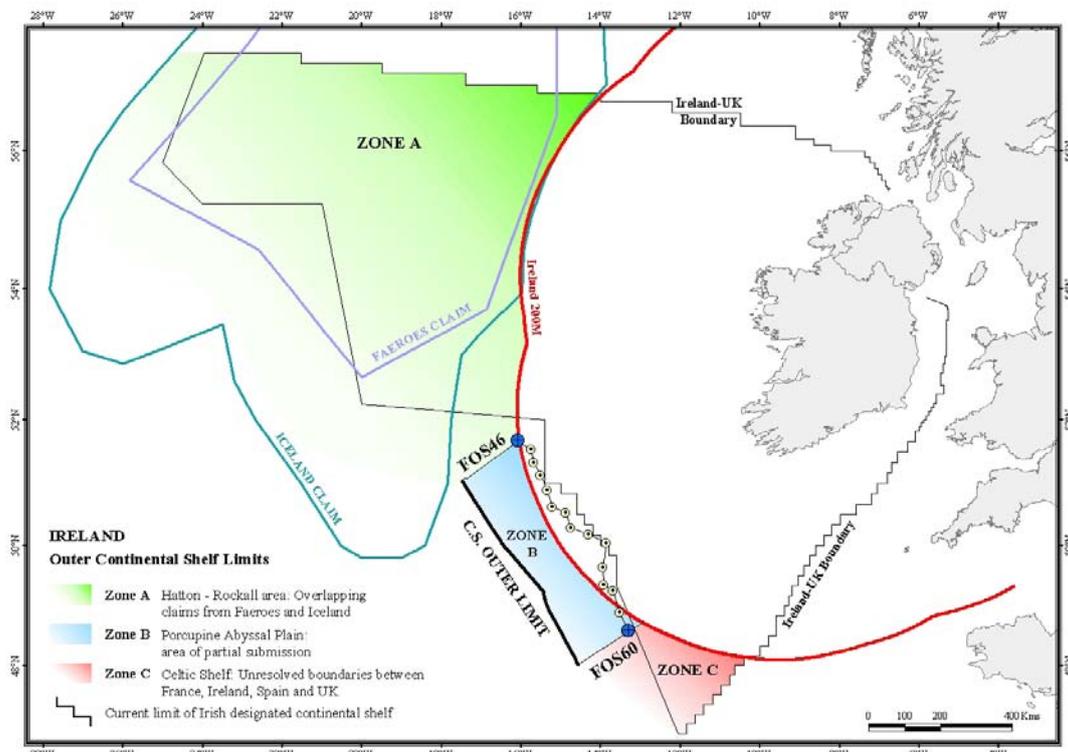


Figure 1.3 : Délimitation des zones du plateau continental étendu de l'Irlande

Compte tenu des discussions en cours avec les États voisins au sujet des portions de la zone désignée du plateau continental de l'Irlande au nord-ouest et au sud-ouest, l'Irlande a décidé de scinder sa demande. La présente demande partielle concerne la zone jouxtant la plaine abyssale de Porcupine (zone B dans la figure 1.3 ci-dessus). Elle constitue la première partie de la demande d'information présentée par l'Irlande concernant les limites de son plateau continental au-delà des 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale.

Considérant le paragraphe 10 de l'article 76 et l'article 9 de l'annexe II de la Convention, et conformément au paragraphe 3 de l'annexe I du Règlement intérieur de la Commission, afin de ne pas préjuger des questions non résolues concernant le tracé des frontières entre l'Irlande et certains de ses voisins dans d'autres parties du plateau continental étendu revendiquées par l'Irlande, les demandes relatives à ces autres parties (zone A et zone C) seront présentées ultérieurement.

Les caractéristiques des points situés respectivement le plus au nord et le plus au sud (points extrêmes) de la limite extérieure sur laquelle porte la présente demande, ainsi que les points correspondants du pied du talus continental à partir duquel ils sont mesurés (à savoir 46 et 60), ont été communiquées aux Gouvernements des îles Féroé (Danemark), de la France, de l'Islande, de l'Espagne et du Royaume-Uni. L'Irlande estime que l'examen de cette demande partielle par la Commission des limites du plateau continental ne préjugera pas de la question de la délimitation des frontières dans les zones A ou C.

6. Description détaillée des limites extérieures du plateau continental étendu de l'Irlande dans la zone adjacente à la plaine abyssale de Porcupine

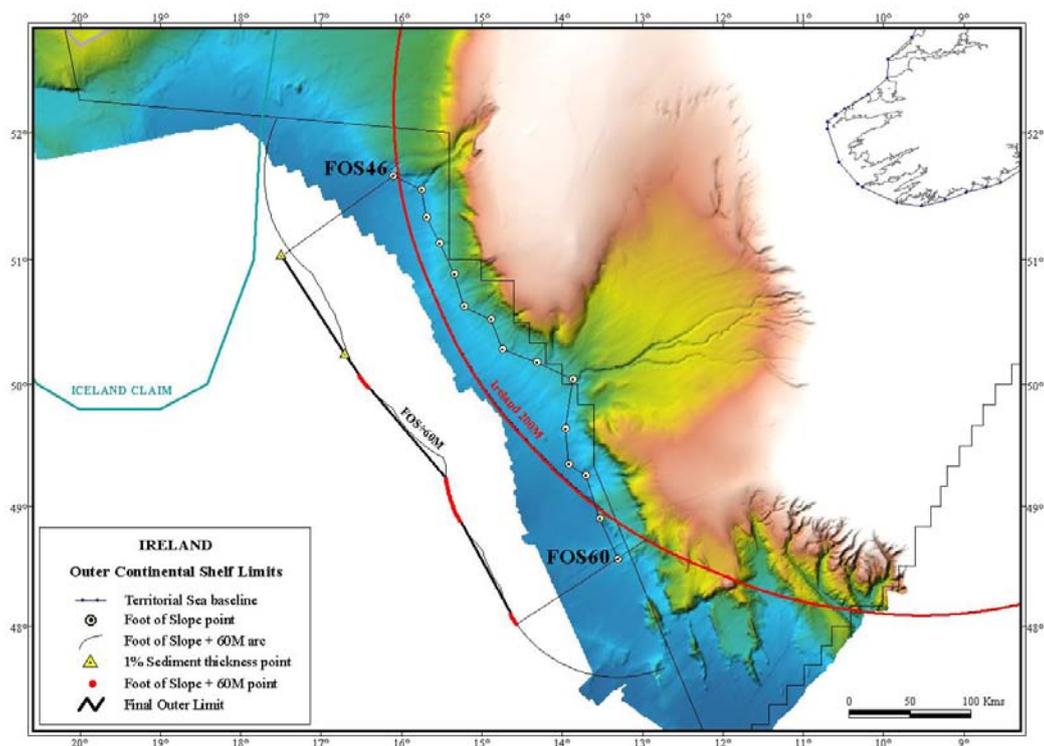


Figure 1.4 : Détails des lignes correspondant à la formule utilisée pour définir la limite extérieure du plateau continental étendu de l'Irlande dans la zone adjacente à la plaine abyssale de Porcupine (levés bathymétriques – PAD 1996 et INSS 2000-2003)

Quinze points du pied du talus continental au total (allant de 46 à 60) ont été choisis le long de la dorsale de Porcupine – marge de Goban Spur. À partir de ces points, on a établi une limite extérieure en appliquant la formule $PTC + 60$ milles marins (m) (formule de Hedberg). Sur les lignes sismiques PAD95-12 et PAD95-13 (correspondant aux profils PTC 46 et 50 respectivement), on a mis en évidence une épaisseur sédimentaire suffisante pour permettre l'application de la formule selon laquelle l'épaisseur des sédiments est égale à 1 % de la distance du PTC (formule de Gardiner ou formule irlandaise). Les limites extérieures finales se composent d'une série de droites, tracées à une distance inférieure ou égale à 60 milles marins, comme le stipule la Convention, qui relient les points situés sur les lignes de Gardiner ou de Hedberg. On trouvera les coordonnées de ces points et les longueurs des droites qui les relient dans l'appendice 1.1.

7. Organismes responsables de la préparation de la demande soumise par l'Irlande

Cette demande, de même que toutes les cartes, figures, pièces jointes, appendices et bases de données, a été établie par la Petroleum Affairs Division du Département des communications et des ressources marines et naturelles de l'Irlande, qui est officiellement responsable du plateau continental irlandais.

Appendice 1.1 : Liste des coordonnées définissant les limites extérieures du plateau continental étendu de l'Irlande dans la zone adjacente à la plaine abyssale de Porcupine

Toutes les coordonnées indiquées ci-dessous renvoient au système de référence, le Système géodésique mondial 84.

ID	Latitude (°N)	Longitude (°W)	Method	From ID	To ID	Distance (m)	Distance (M)
1	51.0376718	-17.4926083	1% Sediment Thickness				
2	50.2478896	-16.7035439	1% Sediment Thickness	1	2	104085.29	56.20
3	50.0691902	-16.5126452	FOS + 60M	2	3	24107.91	13.02
4	50.0554937	-16.4979397	FOS + 60M	3	4	1851.94	1.00
5	50.0419552	-16.4828907	FOS + 60M	4	5	1851.88	1.00
6	50.0285778	-16.4675026	FOS + 60M	5	6	1851.88	1.00
7	50.0153645	-16.4517798	FOS + 60M	6	7	1851.91	1.00
8	50.0023213	-16.4357247	FOS + 60M	7	8	1851.84	1.00
9	49.9894483	-16.4193439	FOS + 60M	8	9	1851.95	1.00
10	49.9767514	-16.4026397	FOS + 60M	9	10	1851.97	1.00
11	49.2097194	-15.4275948	FOS + 60M	10	11	110665.59	59.75
12	49.1932741	-15.4236130	FOS + 60M	11	12	1851.83	1.00
13	49.1768732	-15.4192158	FOS + 60M	12	13	1851.94	1.00
14	49.1605229	-15.4144053	FOS + 60M	13	14	1851.90	1.00
15	49.1442276	-15.4091816	FOS + 60M	14	15	1851.88	1.00
16	49.1279917	-15.4035514	FOS + 60M	15	16	1851.78	1.00
17	49.1118183	-15.3975125	FOS + 60M	16	17	1851.91	1.00
18	49.0957133	-15.3910671	FOS + 60M	17	18	1851.87	1.00
19	49.0796798	-15.3842174	FOS + 60M	18	19	1851.97	1.00
20	49.0637237	-15.3769680	FOS + 60M	19	20	1851.86	1.00
21	49.0478481	-15.3693211	FOS + 60M	20	21	1851.90	1.00
22	49.0320589	-15.3612745	FOS + 60M	21	22	1851.86	1.00
23	49.0163592	-15.3528370	FOS + 60M	22	23	1851.80	1.00
24	49.0007521	-15.3440066	FOS + 60M	23	24	1852.00	1.00
25	48.9852450	-15.3347876	FOS + 60M	24	25	1851.81	1.00
26	48.9698395	-15.3251846	FOS + 60M	25	26	1851.85	1.00
27	48.9545401	-15.3151976	FOS + 60M	26	27	1851.94	1.00
28	48.9393514	-15.3048333	FOS + 60M	27	28	1851.88	1.00
29	48.9242780	-15.2940895	FOS + 60M	28	29	1851.94	1.00
30	48.9093243	-15.2829750	FOS + 60M	29	30	1851.78	1.00
31	48.8944919	-15.2714901	FOS + 60M	30	31	1851.96	1.00
32	48.8797885	-15.2596368	FOS + 60M	31	32	1851.84	1.00
33	48.0979064	-14.6273868	FOS + 60M	32	33	98708.61	53.30
34	48.0833284	-14.6153696	FOS + 60M	33	34	1851.74	1.00
35	48.0688832	-14.6029975	FOS + 60M	34	35	1851.96	1.00
36	48.0545769	-14.5902751	FOS + 60M	35	36	1851.94	1.00
37	48.0404143	-14.5772069	FOS + 60M	36	37	1851.81	1.00
38	48.0263984	-14.5637951	FOS + 60M	37	38	1851.80	1.00
39	48.0170407	-14.5545155	FOS + 60M	38	39	1249.70	0.67